



## Compte-rendu Conseil d'administration CCAS Vendredi 23 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt trois octobre à 19h00, le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin.

Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2009

Présents : Yann Juin, Joseph Merceron, Geneviève Bachelier, Christine Trichet, Monique Deschamps, Jean Loizeau, Jean-Pierre Roblin, Michel Rougier, Monique Simmoneau, Yvan Bailly

Absents : Christine Guézou, Béatrice GOMIT

Absents représentés : Monique Gontiers par Jean-Pierre Roblin

Invité : Frédéric Gloria

Secrétaire de séance : Michel Rougier

Départ d'Yvan Bailly après l'ensemble des discussions et avant le vote des délibérations.

Compte-rendu de la dernière réunion : approuvé par 10

### 2009-01/10 – Secours en argent

Monsieur le Président informe les membres du CCAS des différentes demandes de secours en argent afin de permettre à des familles esnandes, compte tenu des difficultés rencontrées, de couvrir divers impayés.

Monsieur le Président propose ainsi :

	Montants	Objets	Avis
M. W	2 324,00 829,00	EDF SAUR	<b>Défavorable</b>
M. B	79,80	Facture cantine Scolaire Esnandes	<b>Favorable</b>
Mme M	100,00	EDF	<b>Défavorable</b> N'est plus domiciliée sur la commune
M C	A définir	Frais de cantine	En attente d'un complément d'informations A définir la nature de l'aide qui pourrait être apportée.

Après en avoir délibéré,

Les membres du CCAS, au nombre de 10, attribuent les secours en argent en fonction du tableau ci-dessus

## **2009-02/10 - Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur**

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions.

Vu le décret 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leur établissement publics aux agents des services de l'Etat,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les modalités d'attribution de l'indemnité citée en objet

Monsieur le président propose :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme Hélène GILBERT, receveur municipal

Après en avoir délibéré,

Les membres CCAS, au nombre de 10, émettent un avis favorable à cette indemnité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Bilan été 2009 de l'accueil de Loisirs :** Frédéric GLORIA dresse le bilan de l'été 2009 : Inscriptions, fréquentation, encadrement, activités. Le bilan s'avère positif, avec une hausse de la fréquentation de 16% par rapport à l'été 2008. Il est noté qu'environ 25% des enfants proviennent de la commune de Charron.

**Point sur la rentrée scolaire :** Frédéric GLORIA informe les membres du CCAS que l'Accueil de Loisirs « la farandole » a repris ces activités dans la continuité de l'été. L'ensemble des services d'accueil (périscolaire, pause méridienne, mercredi) connaissent une fréquentation élevée.

Très important en début d'année scolaire, les effectifs se sont, par la suite, stabilisés.

A noter pour les mercredis, toujours une présence de 25%, d'enfants de Charron.

**Titularisation de Roland ETIE :** Frédéric GLORIA donne l'information sur la stage d'avant titularisation de Roland ETIE qui s'achèvera au 01 novembre 2009. A cette date Roland ETIE pourra prétendre à une titularisation au poste d'adjoint d'animation au CCAS.

Le stage de Roland ETIE c'est avéré très positif, les membres du CCAS émettent un avis favorable à la titularisation à l'unanimité.

**Fermeture de l'Accueil de Loisirs durant les vacances de fin d'année :** Frédéric GLORIA informe qu'à ce jour 3 familles se sont informées sur l'ouverture de la structure durant les vacances de fin d'année.

Il est rappelé aux membres du CCAS que le budget 2009 a été élaboré avec une fermeture sur cette période et qu'une ouverture serait difficilement gérable financièrement. Il est également précisé que l'annualisation du temps de travail des animateurs a été organisée toujours dans le cadre d'une fermeture.

À la vue des informations les membres du CCAS valident la fermeture de l'Accueil de Loisirs lors des vacances de fin d'année.

Il est demandé à Frédéric GLORIA de se renseigner auprès des autres structures du territoire du SIVU, afin de connaître les possibilités d'accueils afin de réfléchir avec ces structures sur l'éventualité d'établir une convention, sur les mêmes bases que celle élaborée pour la convention de l'été 2009.

**Compte rendu de la réunion de la commission « social – enfance / jeunesse » :** Frédéric GLORIA informe les membres du CCAS que la commission « social – enfance / jeunesse » a débuté le travail visant à définir la politique sociale de la commune. Le CCAS serait un des acteurs de la mise en œuvre au regard de ses compétences obligatoires et facultatives.

Une documentation sur le rôle du CCAS et de ses compétences sera délivrée aux membres du CCAS par Frédéric GLORIA.

Les membres du CCAS sont informés de l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Une proposition sera faite lors d'un prochain conseil d'administration avec une éventuelle adoption par délibération.

**Point sur le fonctionnement de l'aide alimentaire :** La distribution à la salle « Jean Audineau » apparaît satisfaisante, pour l'organisation et la confidentialité.

Face à l'indiscipline de quelques ayant droit, il est décidé que l'aide alimentaire aurait dorénavant lieu à 10h00, pour les personnes présentes. Les parts des absents seront redistribuées équitablement aux bénéficiaires présents.

Frédéric GLORIA recevra tous les bénéficiaires afin de faire un point sur leur situation, actualiser le cas échéant les dossiers de demande d'aide alimentaire et rappeler les règles de fonctionnement.

Les membres du CCAS souhaitent que l'aide alimentaire se dote d'un règlement intérieur fixant les règles du fonctionnement ainsi que les droits et devoirs des bénéficiaires.

A compter de janvier 2010, l'aide alimentaire utilisera le véhicule de M Sébastien DECHARNE de la COOP pour le transport des denrées. Frédéric GLORIA rencontrera M. DECHARNE afin d'établir les modalités de location du véhicule. Il est également convenu qu'à compter de la même période c'est Frédéric GLORIA qui conduira le véhicule et qui aura la charge du transport des denrées. Il assistera aux premières distributions de l'année afin de s'assurer du bon déroulement.

Afin de se familiariser avec le fonctionnement, Frédéric GLORIA accompagnera Michel ROUGIER le jeudi 03 décembre 2009

Monsieur le Président propose de renouveler pour cette année, le « colis de Noël » distribué aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Le colis sera élaboré avec la COOP de la commune. Michel ROUGIER en assurera la mise en œuvre. Les membres du CCAS valident la proposition.

**Chocolats de Noël :** Comme chaque année les chocolats seront distribués aux Esnandais âgés de plus de 70 ans. Michel ROUGIER pourrait éventuellement récupérer la commande directement au fournisseur, près de Bordeaux, évitant ainsi les frais de transport. C'est également Michel ROUGIER qui assurera la mise en œuvre de cette action. La date retenue pour la distribution est le 19 décembre 2009.

**Repas des aînés :** Pour des raisons de réservation et d'occupation de la salle « Jean Audineau » la date du repas des aînés pour l'année 2010 est fixée au 25 avril.

**Transport des seniors :** M ROBLIN demande si pour l'utilisation des cars sur les lignes régulières, il existe des tarifs spécifiques pour les personnes de plus de 65 ans. Monsieur le Président répond qu'il n'existe pas de tarif, que cela supposerait une participation de la commune ou du CCAS aux prix du transport de la RTCR. Il ne semble pas y avoir aujourd'hui, un important besoin.

Séance levée à 21h45